

## Aménagement des rues et cadre de vie

**L'état des rues et des trottoirs, la disparition de grands arbres sont autant de signes de la dégradation du cadre de vie de notre commune.**

*Ce qui est demandé, ce ne sont pas des rapiécages, ni des alignements de poteaux, ni des faux pavés en plastique mais des **aménagements** qui contribuent à la **qualité du paysage**, au **confort des utilisateurs** et à la **sécurité des usagers**.*

Un aménagement fait cruellement défaut au **carrefour de l'avenue Paul Doumer** et du lotissement **Port Baquin**.

Deux **accidents, avec blessés**, s'y sont produits au cours des derniers mois.

L'association avait demandé à la mairie **lors de la création** de ce lotissement, que ce carrefour soit sécurisé.

**Il est urgent aujourd'hui qu'elle agisse.**



Des **pseudo-pistes cyclables** sont apparues.

*Avez-vous essayé la piste cyclable du collège ?*

Elle est inutilisable en vélo et **plus dangereuse** que la chaussée.

Celle de l'avenue Paul Doumer a été tracée sur un **trottoir étroit**, au **détriment** des piétons.

Rue du **clos de la cure**, une **bande gravillonnée délimitée par des poteaux** est **impraticable** en poussette, désagréable à pied.



### Le devenir de l'avenue du maréchal Leclerc

Ses arbres sont **détériorés**, ses bas-côtés sont **inondés** à la moindre pluie, son **trafic augmente**. Elle dessert le **nouveau grand parking** de l'UCPA qui a coûté **1 700 000€**.

*Le contraste est grand entre cette somme  
et cette rue laissée à l'abandon !*

Une **trentaine de riverains** a **élaboré**, avec le concours de l'association, des **propositions** présentées en **Mairie** devant plus de **cinquante participants**. Ils ont proposé aussi de constituer un **groupe de travail avec la mairie**.

Ils attendent une réponse.



## Activités musicales près des écoles

Les cours de musique sont dispensés depuis deux ans à **proximité immédiate des écoles**, dans un bâtiment qui a été réaménagé dans ce but. Les parents peuvent donc en **toute confiance laisser leurs enfants** s'y rendre tout seuls à la sortie des classes. Cet endroit **est calme et le parking est facile**.



## Ce que le tambour de ville ne vous dit pas...!



### La mairie est sanctionnée pour détournement de pouvoir.

Au terme de 5 ans de procédure, c'est la **troisième fois** que la **justice donne raison à notre association** en sanctionnant la mairie.

Le **17 avril 2013**, le Tribunal Administratif de Melun a **annulé le permis de construire** du centre culturel en retenant contre la mairie « **le détournement de pouvoir** ».

**Explication** : le **détournement de pouvoir** est une manœuvre **frauduleuse** qui a consisté, dans le cas présent, à **faire voter par le conseil municipal** des décisions ayant pour **seul but de ne pas respecter les règles d'urbanisme en vigueur**.

La **municipalité** n'est donc en aucun cas, victime **ni de notre association ni du tribunal** comme elle tente de le faire croire. Elle est **seulement victime de son aveuglement à soutenir un projet**, illégal, sacrifiant un espace boisé, dont le coût initial de moins d'1 million d'euros **s'est envolé à plus de 4 millions d'euros** !

Le jugement est en ligne sur le site de l'association [www.blenvironnement.org](http://www.blenvironnement.org)

### Rejoignez-nous:

Cotisation à partir de 16€ à adresser avec vos coordonnées à notre secrétariat.

## Bois le Roi Environnement Qualité de la vie: adhésions 2013

Grâce à **vos concours** et à **vos adhésions**, l'association peut s'investir en **toute indépendance** dans le **devenir de la commune** et **proposer des solutions** améliorant **l'environnement** et le cadre de vie.

**Votre cotisation lui donne les ressources financières dont elle a besoin pour communiquer et mener ses actions.**

**Vous trouverez ci-dessous le coupon-réponse à compléter et à adresser au secrétariat à l'adresse ci-contre:**



Nom: ..... Prénom: .....

Adresse : .....

Code Postal: ..... Commune: .....

Tél. : ..... Adresse e-mail : .....

Cotisation montant choisi : ..... €.

Cotisation de base : 16 € minimum

Cotisation de soutien : entre 50 € (soit 20 €\*) et 199 € (soit 79 €\*)

Cotisation membre bienfaiteur : 200 € (soit 80 €\*) ou plus

\*après déduction fiscale

**Règlement de préférence par chèque à l'ordre de l'association**

**Retrouvez tous nos dossiers sur [www.blenvironnement.org](http://www.blenvironnement.org)**

### Secrétariat

51 rue du cormier

77590 Bois le Roi

[contact@blenvironnement.org](mailto:contact@blenvironnement.org)

\*66% de votre cotisation versée en 2013 est déductible de votre impôt dans la limite de 20% de votre revenu imposable.